

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Boite_015 | Histoire de la sexualité I.](#)
[Biopolitique](#).[Collection Boite_015-2-chem | Familles](#). Item[Jean-Louis Flandrin](#),
[Photocopie]

Jean-Louis Flandrin, [Photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb015_f0134

SourceBoite_015-2-chem | Familles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 27/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Jésus — relance le débat avec habileté. S'accoupler pour le plaisir seul, disait-il, — c'est-à-dire en excluant délibérément et activement le bien de procréation — serait une perversion de l'acte sexuel. Mais le couple qui cherche par une intention virtuelle à servir Dieu — c'est-à-dire, en somme, tout couple chrétien en état de grâce — ne cherche pas le plaisir seul en exerçant ses droits conjugaux. Puisqu'il ne tend pas à une fin mauvaise, son union n'a pas besoin d'être justifiée.

Au fond, on ne pouvait réhabiliter le plaisir comme tel au-delà de ce que saint Thomas avait fait : le mot était trop marqué et ramenait à la problématique ancienne. Le génie de Sanchez fut de contourner l'obstacle des condamnations traditionnelles, d'en réduire la portée à la recherche du « plaisir seul » — c'est-à-dire aux manœuvres contraceptives — et de mettre en avant l'idée de « droit conjugal » qu'avait élaboré plusieurs théologiens, en particulier Cajean. Cette idée, adaptée à la mentalité juridique des théologiens et casuistes du temps, devrait avoir cependant qu'un avenir limité. C'est en utilisant un autre concept, celui d'amour conjugal, que Sanchez a posé les bases d'un renouvellement fondamental de la doctrine de mariage.

IV. — L'AMOUR ET LES RELATIONS CONJUGALES

Le mot « amour » avait des acceptations contradictoires. Dans le vocabulaire mystique, c'était un souverain bien; dans le contexte sexuel il n'apparaissait généralement que comme passion moralement coupable. « Adultera est l'amoureux trop ardent de sa femme », dépêtent après saint Jérôme la plupart des théologiens médiévaux. Est-ce parce qu'un tel époux idolâtre une créature au détriment de son Créateur ? Est-ce parce que cette sorte d'amour est synonyme de dépravation sexuelle ? La formule lie indissociablement ces deux idées et c'est ce qui en fait l'intérêt. Il faut d'ailleurs remarquer qu'en regard de cet amour « trop ardent », les théologiens médiévaux ne dressent pas d'image d'un amour modéré. L'amour, comme passion, pour une personne de sexe opposé est inévitablement excessif.

ÉVOLUTION DOCTRINALE DES CONCEPTS D'AMOUR

Quelques auteurs avaient cependant évoqué des thèmes différents. Au XII^e siècle, Hugues de Taillefer (1097-1141) avait parlé de l'amour avec une charte qui rappelle celle des troubadours, ses contemporains. Comme saint Paul, il compare la relation du mari et de sa femme à celle de Dieu et de l'âme humaine. Aussi est-ce leur amour qui est la matière proprie du sacrement. La fonction de procréation, soutient-il, dépend elle-même de l'amour conjugal. Par là, il paraît retrouver les idées de saint Jean Chrysostome. En fait il en est loin : cet amour est sans dimension charnelle. Hugues a transposé un concept du langage mystique dans le contexte conjugal — à l'inverse de saint Paul — sans l'adapter et sans se soucier du sens qu'avait généralement le mot « amour » lorsqu'il s'appliquait aux relations inter-sexuées. A dessin peut-être, puisque dans l'attrait sexuel il ne voyait que manifestation d'une concupiscence corruptrice de la relation conjugale. Au fond, le lien qu'il établissait entre la génération et l'amour c'est, avec plus d'emphase et dans un autre langage, celui que saint Augustin établissait entre la multiplication de l'espèce et sa cohésion.

Mais ce langage importe. Le fait qu'il ait été employé au siècle de l'amour courtois peut avoir été la source d'ambiguïté et ne saurait être négligé. Pierre Lombard, de manière plus discrète, l'a d'ailleurs repris dans ses *Sentences* et, après lui, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure et saint Bernardin de Sienne. Saint Thomas remarqua que la copulation, « même chez les animaux, crée une douce société » et qu'entre les humains « un homme aime une femme principalement en raison de la rencontre charnelle ». Rien à voir, donc, excepté le mot, avec la passion spirituelle qu'Hugues de Saint-Victor avait magnifiée. Charnel mais modéré, cet amour est un doux attachement, péril de gratitude, non pas une pulsion.

Il faut attendre le XV^e siècle pour que Denys le Chartrier développe, autrement qu'Hugues de Saint-Victor mais avec autant de richesse, ce thème de l'amour conjugal. C'est un amour « multiple, spécial, cordial » ; un amour spirituel qui emporte les conjoints à désirer le salut l'un de l'autre ; un amour « naturel », né du

BnF
MS. 555

